



ASSOCIATION DES VOILIERS EN POLYNÉSIE

Association loi de 1901, fondée en 1981

BP 43442 – Fare Tony – 98713 Papeete

avp.tahiti@gmail.com – <http://avp.over-blog.org>

Cher ami plaisancier,

Les membres de l'AVP vous souhaitent la bienvenue à Tahiti et espèrent que vous aimerez la Polynésie autant qu'ils l'aiment. Le pays et ses habitants le méritent, comme vous l'avez déjà observé aux Marquises et aux Tuamotu.

Fondée en 1981, notre association est de type loi 1901, à but non lucratif. Nous sommes des voileux, résidant ici depuis plusieurs années. Notre but associatif est d'aider les voiliers locaux et d'accueillir les voiliers de passage. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition notre expérience de la navigation dans les îles et notre connaissance approfondie des lieux, des ressources disponibles et des écueils à éviter. Totalement bénévole, notre action relève de la solidarité entre gens de mer ; elle vise aussi à créer des liens d'amitié entre des plaisanciers venus d'horizons très différents, mais qui connaissent les mêmes soucis et surtout les mêmes joies.

Informations générales

Vous devez confirmer votre arrivée à la Police et aux Douanes de Papeete. Les bureaux sont dans le même bâtiment bleu, en face de l'épi est du quai des paquebots. Profitez-en pour demander le guide édité par le Port autonome à l'intention des voiliers visiteurs. Assez complet, ce guide vous sera utile. **Pour une information actualisée sur la législation en vigueur, consultez le blog de l'AVP** (<http://avp.over-blog.org>).

Malheureusement, nos bateaux attisent la convoitise et quelques voleurs, pas bien méchants en fait, sévissent en Polynésie. Que vous soyez à quai ou au mouillage, nous vous recommandons de veiller sur votre annexe et de fermer votre bateau quand vous quittez le bord. Tous les ans à cette époque des bateaux sont cambriolés et des annexes disparaissent. Redoublez de vigilance le vendredi soir et surtout le samedi soir. En cas de vol, portez plainte auprès de la police. Elle est efficace et souvent les voleurs sont arrêtés et quelques affaires retrouvées.

Nous connaissons les bonnes – et moins bonnes – adresses de Tahiti et de ses îles : les mouillages bien sûr, mais aussi les chantiers navals, les ship., les trucks, les grandes surfaces, les restaurants, les compagnies aériennes, etc. Nous serons heureux de vous donner les bons tuyaux, n'hésitez pas à nous contacter. De même, nous avons expérimenté la procédure mouvante et compliquée de la « papeetisation » : avant de vous lancer dans cette aventure douloureuse, demandez-nous conseil.

Pour éviter de prêter le flanc aux attaques toujours latentes, l'AVP mène continuellement une campagne médiatique pour faire comprendre à la population que les voiliers ne polluent pas (ou en tout cas dans des proportions moindres que la population terrestre). Nous vous demandons de ne pas nous embarrasser dans cette action par des comportements critiquables, notamment avec les ordures ménagères et les huiles usagées. De même, comme vous le lirez ci-dessous, notre position (et la vôtre puisque tout est lié) étant très instable, nous vous demandons également de ne pas commettre des actes attirant l'attention sur nous tels que tapage nocturne (même si à terre [et nous luttons aussi contre] hôtels, restaurants et particuliers ne se gênent pas), débarquement aux endroits non autorisés (les bords de mer sont privés), traversées d'hôtels (ou pire, utilisation non autorisée des piscines de ceux-ci par les enfants).

Le mouillage du Sofitel Maeva Beach

Il semble nécessaire à l'AVP de vous faire connaître l'histoire de ce mouillage. En 1997, le gouvernement a décidé de supprimer l'autorisation de mouiller dans la baie de l'hôtel du Maeva Beach. Heureusement, et, pourrait-on dire, exceptionnellement, nous avons réussi à dépasser nos individualismes pour nous unir contre cette décision qui n'était justifiée que par de basses motivations spéculatives.

Nous avons attaqué au Tribunal administratif et gagné le droit d'utiliser ce mouillage. La Présidence ayant fait appel de cette décision, nous avons remis la main à la poche pour nous faire représenter par un avocat à Paris. Malheureusement, nous avons perdu. Depuis, nous sommes dans une période de statu quo (et de non droit !). Il faut donc être conscient du fait que ce mouillage n'existe que par notre volonté et notre argent et qu'il reste dans un équilibre très précaire.

Même si le mouillage en face de l'hôtel Sofitel Maeva Beach est toujours possible, il est très fortement déconseillé de débarquer sur la plage réservée aux clients de l'établissement. Excepté, évidemment, pour aller y consommer ! Le passage à travers les installations et bâtiment est très mal vu et ne va pas dans le sens d'une amélioration de nos relations avec la direction.

La piscine est réservée aux clients de l'hôtel. Elle n'est pas autorisée aux consommateurs et dîneurs occasionnels. Si vous souhaitez faire quelques plongeurs, vous pouvez souscrire un abonnement.

La zone de corps-mort côté terre et proche du Sofitel est privée. La marina Taina gère tous les corps-morts qui sont côté récif (résidents au nord de la marina et temporaires au sud de la marina). Le mouillage est possible partout ailleurs (dans la mesure du possible évitez de mouiller dans le chenal balisé, mais il est vrai qu'après une certaine quantité de bateaux cela devient difficile d'y échapper !). Nous vous demandons toutefois de garder à l'esprit que les vents sont très variables dans ce mouillage et peuvent atteindre exceptionnellement une soixantaine de noeuds de secteur sud et que si vous mouillez trop près des bateaux sur corps-morts des accrochages se produiront inévitablement. De plus nous déconseillons fortement le stationnement de votre bateau plus de quelques jours sans personne à bord pour les raisons évoquées ci-dessus.

Le débarquement en annexe se fait donc à la marina Taina.

Deux possibilités :

- Au ponton, gratuit pour les annexes, à l'extérieur de la marina côté nord et côté sud du quai en dur principal.
- A l'intérieur de la marina, au ponton en face de Tahiti Yacht Accessoires ou au ponton en face de la Capitainerie, moyennant un abonnement mensuel de 5 000 Fcp. Attention, c'est obligatoire !

Le centre Commercial *Carrefour* est à proximité : pharmacie, cabinet médical, poste, banque, téléphone, du lundi au samedi (*Carrefour* est ouvert le dimanche matin), il y a tout !

Les trucks fonctionnent jour et nuit, 20h/24, 7 jours/7 pour le centre ville, via l'aéroport : toutes les 5 minutes le jour, pour la nuit compter toutes les heures.

En face de l'aéroport, justement, une laverie industrielle, Mea Ma, lave et sèche pour 250 FCP/kg. Une autre laverie, vers Punaauia, est plus conviviale et moins chère. Au pont de l'Est à Papeete, un lavomatic s'est ouvert récemment. Et, bien sûr, la laverie automatique de la marina Taina (sous la Capitainerie), ouverte 24/24h.

Vous trouverez des bouteilles de gaz (Butane 13 kg) à côté de la marina Taina. Pour le remplissage des bouteilles étrangères, il faut aller à Papeete, zone de Motu Uta, à droite après le pont. Quelquefois, la station (à côté) de la marina en propose aussi le transport, mais cela demande de la patience !

Plusieurs réseaux wifi (Iaoraspot – Hotspot) couvrent les zones d'amarrages et de mouillage. Le réseau Iaoranet regroupe un tas d'informations et d'adresses nautiques très utiles dans ses pages gratuites (malheureusement il faut maintenant souscrire au moins un abonnement pour y avoir accès).

Le mouillage étant parfois très fréquenté, nous souhaiterions que l'utilisation de votre éventuelle radio HF (BLU, e-mail, etc.) ne se fasse pas au détriment des autres bateaux. La règle d'or à la radio étant l'écoute préalable avant l'émission, évitez de transmettre quand d'autres utilisent la bande. Evitez le soir à l'heure des informations télévisées et aussi le créneau de 17h-18h sur la bande 13-14 Mhz, merci !

Enfin, ne manquez pas l'Office du tourisme à Papeete qui est un des plus serviable que nous connaissons, pour toutes les informations touristiques, mêmes relatives à nos besoins de navigateurs.

Les autres principaux mouillages de Tahiti

Si vous souhaitez être à quai, vous trouverez sûrement des places au port de Papeete et peut-être à la marina Taina ou à Taravao, mais rarement au Yacht Club d'Arue. Les mouillages les plus pratiqués sont sur la côte ouest : outre le Maeva Beach, celui de la baie de Vaitupa, la baie Phaëton à Taravao. Sur la côte est, vous ne pouvez plus mouiller devant le Yacht Club d'Arue.

Pour contacter les voiliers de l'AVP

Tous les membres de l'AVP seront heureux de vous aider. Vous pouvez en particulier contacter les personnes suivantes :

- Aux mouillages du Maeva Beach et de Vaitupa : **Michel** sur *Teva III* (Président de l'AVP : tél. 74 10 02 {Tahiti Yacht Accessoires}, tyaccessoire@yahoo.fr, VHF canal 69), **François** sur *Croque Pomme* (Secrétaire de l'AVP : tél. 30 19 27, avp.tahiti@gmail.com), et **Michel** sur *Maestro*.
- A Arue : **Yves** sur *Révérance*, et **Jane et Marc** sur *Ratafia*.

N'hésitez pas à nous contacter par VHF, surtout dans les mouillages. Nos voiliers sont quelquefois en double veille sur les canaux 16 et 69.

Avant de partir vers Moorea et les ISLV, demandez-nous les coordonnées des membres de l'AVP qui y résident.

Pour devenir membre de l'AVP

Notre association tire sa force du nombre de ses adhérents, tous bénévoles, et nos ressources proviennent exclusivement des cotisations. C'est pourquoi nous vous encourageons à nous rejoindre. Si vous envisagez de rester en Polynésie, vous avez tout intérêt à devenir membre actif ; la cotisation annuelle est de 3 500 FCP. Sinon, vous pouvez choisir d'appuyer notre action en étant membre bienfaiteur ; laissée à votre appréciation, votre cotisation nous aidera. Contactez simplement l'une des personnes ci-dessus.

Iaorana et bon séjour parmi nous !